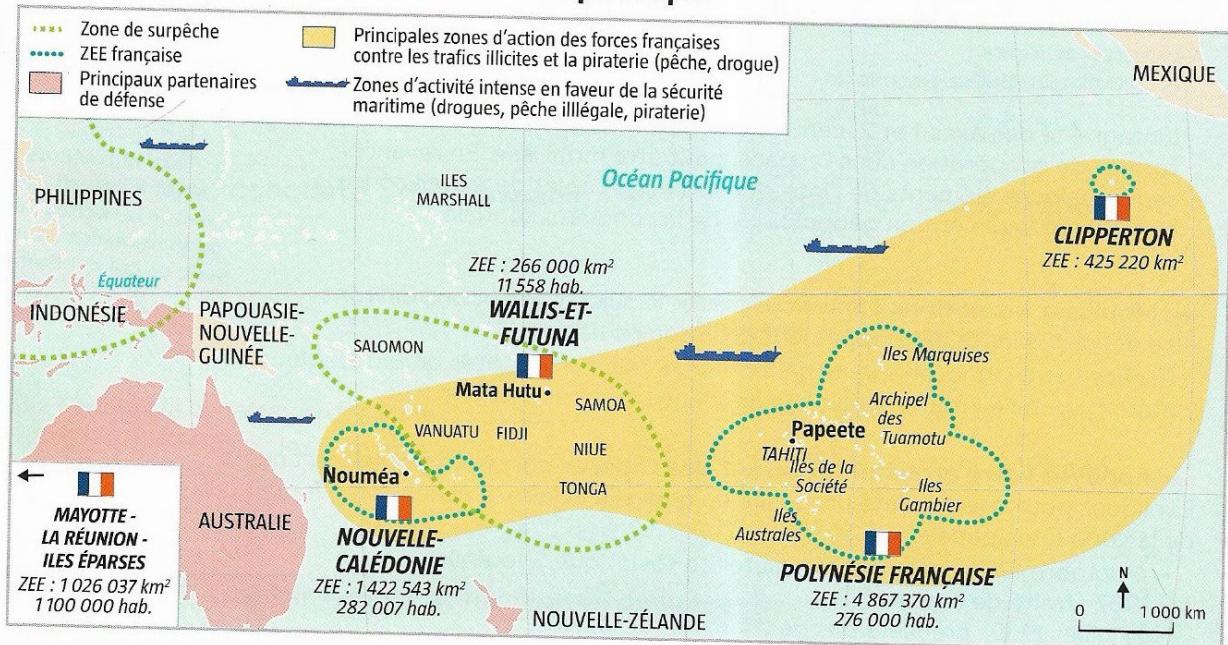


**Montrez en quoi ces documents illustrent les enjeux géostratégiques et environnementaux dans le Pacifique Sud. Vous étudierez la territorialisation et la militarisation de cet océan par la France, puis l'exploitation et la préservation de ses ressources.**

## 1. La France et la sécurité en zone indopacifique



## 2. La Convention de Nouméa

« La Convention de Nouméa désigne la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (SPREP). Signée à Nouméa en 1986, elle regroupe douze États membres : Australie, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, France, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, États-Unis d'Amérique et Samoa.

La Convention de Nouméa, dont la zone de compétence est la région du Pacifique Sud, a pour objectif de prévenir, réduire et contrôler la pollution quelle qu'en soit la source. Elle doit également assurer une gestion respectueuse de l'environnement ainsi qu'une exploitation

raisonnée des ressources naturelles. Dans ce cadre, elle encourage les membres à conclure des accords bilatéraux ou multilatéraux, en vue d'assurer la protection, la mise en valeur et la gestion du milieu marin et côtier dans la région du Pacifique Sud.

Deux protocoles sont annexés à cette convention :

- le protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution,
- le protocole sur la prévention de la pollution résultant de l'immersion de déchets. »

« Conventions de Nouméa et d'Apia pour le Pacifique Sud »,  
Milieu Marin France, 15 janvier 2020.